TIARET

Visite bénéfique pour Karmane

Rattaché administrativement à la commune de Tiaret, le populeux quartier de Karmane vient de bénéficier d'une enveloppe de l'ordre de 30 milliards de centimes, au grand bonheur de sa population ; c'est du moins ce qu'a décidé le wali de la wilaya à l'issue d'une tournée qu'il a effectuée avant-hier dans cette cité.

Salutaire à plus d'un titre, cette décision permettra certainement à cette localité de prétendre à de nouveaux projets de développement, d'autant que la visite qui lui a été consacrée a fait ressortir un déficit dans certains équipements publics, même si en revanche, les habitants devraient se réjouir d'avoir entre autres, des établissements scolaires tous paliers confondus, une polyclinique, un centre sportif de proximité et prochainement une nouvelle annexe communale…. Les habitants qui attendaient de pied ferme cette visite ont eu à s'entretenir en toute transparence avec le chef de l'exécutif sur les préoccupations «prioritaires» de la cité, citant à titre illustratif l'état défectueux des routes. A ce sujet précisément, le wali s'est réservé le droit de bien étudier le dossier, car il s'agit d'une opération qui se traite selon les priorités, a-t-il tenu à expliquer.

Pour ce qui du projet du stade dont la livraison enregistre des retards énormes, l'on saura que cette structure sportive très attendue a bénéficié sur place d'une extension au niveau des gradins, en vue d'augmenter sa capacité d'accueil. L'autre décision entreprise lors de cette visite consiste manifestement en l'octroi d'une enveloppe conséquente pour transformer l'ex-centre de transit en une annexe du parc communal, sur une superficie de 20 253 m².

Cela dit, la prolifération des bidonvilles à Karmane ainsi que les clôtures de fortune érigées illicitement au point de défigurer le paysage n'ont pas été sans retenir l'attention du premier responsable de la wilaya qui s'est montré intransigeant quant à leur éradication, conformément aux textes en vigueur dira-t-il. A noter enfin, que cette visite à été largement bénéfique pour cette cité périphérique de la ville, dans la mesure où ses habitants qui se disaient autrefois oubliés, ont pu trouver une oreille attentive….

Photo : DR

Mourad Benameur

CHLEF

Chakor Djaltia dirige le bureau régional RCD

Ce nouveau président du bureau régional du RCD est directeur dans un établissement d'enseignement primaire. Il vient d'être intronisé il y a une semaine. Il a déjà formé son bureau composé de 11 membres. Son programme s'attache à une bataille pour la bonne gouvernance du pays, la concrétisation de la démocratie et une culture à la hauteur des attentes du peuple.

Il se dit très préoccupé par le défi de l'heure, lié aux difficultés économiques générées par la dégringolade du prix du baril de pétrole.

Medjdoub Ali

SUITE AU DÉCÈS DU CITOYEN QUI S'EST IMMOLÉ DEVANT LE SIÈGE DE LA SÛRETÉ DE WILAYA D'ORAN

La police enquête sur les causes du drame

Hier, lors de la présentation du bilan annuel de la Sûreté de Wilaya d'Oran, le contrôleur de police Salah Nouasri, chef de Sûreté de wilaya a évoqué l'affaire du citoyen qui s'est immolé devant le siège de la centrale de police en date du 12 janvier.

Un acte qui l'a plongé dans un coma pendant près de trois jours, suite auquel il a succombé. Beaucoup de versions avaient circulé sur les raisons ayant poussé ce père de famille âgé de 49 ans, à recourir à un tel acte. Toutefois, hier, le chef de Sûreté de wilaya, tout en évoquant l'affaire, s'est montré franc et surtout ferme quant à l'aboutissement de l'enquête et qui impliquerait un membre de la police qui aurait humilié ou mis la pression sur le défunt. Salah Nouasri insiste sur l'intransigeance et la fermeté avec laquelle l'affaire sera traitée, rappelant que la police est au service du citoyen et que toute entrave sera sévèrement punie. Pour rappel, le quartier d'El Hamri où habitait le défunt était sous tension depuis l'annonce du décès de ce citoyen.

L'ouverture immédiate d'une enquête a calmé les esprits, en attendant son aboutissement.

Amel Bentolba

BOUIRA

Des familles habitant des F2 interpellent le président de la République

Quelque 43 familles habitant des F2, depuis 2009 dans le cadre d'un relogement entrepris à l'époque à la hâte et durant lequel, les responsables locaux de l'époque leur ont promis de les reloger dans des F3 dès que possible, vivent le calvaire à ce jour.

C'est la triste réalité vécue par ces familles au niveau de la cité El Djebsa dans la commune de Sour-El-Ghozlane, à 30 kilomètres au sud de Bouira.

En 2009, lorsque les responsables de l'époque avaient attribué les 135 logements sociaux, 68 familles avaient bénéficié des F2. Parmi ces 68 familles, quelque 43 d'entre elles possédaient déjà à l'époque plus de trois enfants chacune. Autant dire que déjà à l'époque, c'était exigu pour elles. Mais après plusieurs jours de protestations et de refus de prendre les clés, le chef de daïra de l'époque en compagnie du P/APC, leur a promis de prendre leur cas en considération et de les reloger dès qu'un nouveau quota de logements sociaux est disponible. Les familles ont cru sur parole ce représentant de l'Etat et ont regagné leurs appartements, où soi-disant appartements. Deux années sont passées et voilà qu'en 2011, un nouveau quota de logements sociaux est prêt pour être attribué. Confiantes, ces familles n'avaient rien entrepris et ont attendu sereinement leurs logements, soit des F3. Or, après l'affichage des listes, leurs noms n'y figuraient plus. Depuis, ces familles ne cessent d'alerter les responsables au niveau local et de la wilaya, mais en vain.

Aujourd'hui, nous sommes en 2016 et rien de nouveau pour ces familles. Depuis 2009, le chef de daïra et le P/APC de l'époque ne sont plus là et même le wali de l'époque n'est plus là pour les aider et ceux qui les ont remplacés ne veulent plus assumer le passif de leurs prédécesseurs.

Aussi, face à cette injustice criante qui les frappe, ces familles, qui sont vraiment dans un triste sort tant l'exiguïté des lieux est devenue insupportable pour elles, et ce, à mesure que les enfants grandissent ; interpellent le président de la République ; le premier magistrat du pays, celui-là même qui avait ordonné la suppression des F2 lors de son discours historique tenu en août 2007 à Oran, alors qu'à Bouira, ces familles en ont bénéficié de ces F2 deux années plus tard. Alors…

Y. Y.

DSP NAÂMA

1 169 maladies à déclaration obligatoire enregistrées en 2015

La Direction de la santé publique (DSP) de la wilaya de Naâma a indiqué que 1 169 maladies, à déclaration obligatoire (MDO), ont été enregistrées durant l'année 2015 auprès de ses services.

Concernant les maladies transmissibles des animaux : 348 cas concernent la leishmaniose contre 336 enregistrés en 2014 et 495 cas de brucellose contre 317 enregistrés en 2014 (appelée également fièvre aphteuse ou fièvre de malte), alors que les MTH (maladies à transmission hydrique), 15 cas ont été enrégistrés en 2015 contre 67 en 2014. Pour ce qui est de la leishmaniose, 109 cas sont enregistrés à Aïn-Séfra, 47 à M. B. Amar, 36 à Méchéria, 33 à Naâma, 32 à Kasdir, 22 à A. B. Khélil, 14 à Asla, 13 à Tiout et 18 autres hors wilaya.

Pour la brucellose : 142 cas à Naâma, 114 à A.B/Khélil, 74 à Aïn-Séfra, 50 à Méchéria, 19 à M.B. Amar, 16 à Asla, 11 à El-Bayadh et 24 cas hors wilaya. Le virus de la leishmaniose cutanée provient de piqûres des phlébotomes, un insecte de petite taille des pays tropicaux, qui se nourrit de sang qu'il projette par piqûres sur la peau, provoquant ainsi des démangeaisons. Par ailleurs, le même bilan indique que 74 cas d'intoxications alimentaires ont été enrégistrés en 2015 dont 12 sujets ont concerné des restaurations collectives.

B. Henine

TLEMCEN

Débats sur les droits de l'Homme à Lalla Setti

Organisé par la Commission nationale consultative de promotion et de la protection des droits de l'Homme, un atelier de formation a été inauguré par le wali de Tlemcen en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires.

Encadrés par les experts de l'ONG Pénal Reform International, ces travaux sont programmés sur trois jours, dans la salle de conférence du parc national sur les hauteurs de Lalla Setti. Le thème principal qui sera discuté lors du deuxième jour a pour objectif «le renforcement des droits de l'Homme et la vulgarisation de nouveaux dispositifs juridiques contenus dans la nouvelle loi 02/2015 du 23 juillet 2015 portant code de procédure pénale qui a pris fin ce 24 janvier 2015.

Pour le Dr Abdelwahab Merjana, secrétaire général de la CNCPPDH, «cette loi répond aux normes internationales et garantit les libertés individuelles et fondamentales des justiciables».

Selon le Dr Abdelwahab, les personnes chargées de son application (police, magistrats), doivent se conformer à cette nouvelle loi et de l'appliquer rigoureusement et rappelle «qu'un justiciable est d'abord un être humain, qui doit bénéficier de la préemption d'innocence». De son côté le président de Penal Reform International, le Jordanien Mohamed Chabana déclare «notre ONG est là pour accompagner tous ceux qui sont en charge de l'application de la loi, les aider pour une mise à niveau pour se conformer avec les nouveaux textes juridiques, ratifiés par l'Algérie».

Les services de police judiciaire sont appelés à faire preuve de professionnalisme dans le traitement des dossiers, et ce, dans le respect des droits individuels lors de la garde à vue et des auditions».

Les travaux de ce forum prennent fin aujourd'hui et il serait intéressant de connaître la nature des recommandations qui seront annoncées.

M. Zenasni